

République tchèque

Témoignage de Martin Krajka

Police tchèque, perquisition de l'école ésotérique Poetrie / le chemin du gourou Jára en 2010: Conséquences et réflexions¹

Dans cet article, je donne le point de vue d'un initié, en m'appuyant sur mon implication dans les pratiques de méditation et de tantrisme de cette lignée spirituelle depuis 1998. Ce point de vue est également éclairé par ma formation en psychologie, sociologie et psychothérapie, ainsi que par une décennie de défense des droits de l'homme

- ¹ Cette contribution a servi de base à la présentation lors de la conférence du CESNUR à Bordeaux, en France, le 12 juin 2024, lors d'une session intitulée « Storming Zion » Revisited: Militarized Raids and the Resurgence of Brainwashing Theory—Emic and Etic Perspectives. Le titre fait référence à l'une des principales contributrices à la session, la professeure Susan Palmer, et à ses travaux sur ce sujet (Stuart A. Wright et Susan J. Palmer, *Storming Zion: Government Raids on Religious Communities*, édition illustrée (Oxford University Press, 2015). Bien que les médias et le public aient connaissance de quelques raids gouvernementaux extraordinaires sur des communautés religieuses, comme le raid fédéral américain sur les Branch Davidians en 1993, très peu de gens sont conscients de l'ampleur de ces raids ou de la fréquence à laquelle ils se produisent. Inspirés par le raid de l'État du Texas contre l'Église fondamentaliste des saints des derniers jours en 2008, les auteurs Stuart A. Wright et Susan J. Palmer ont décidé de collecter des données sur tous les raids de ce type qui ont eu lieu dans les démocraties occidentales au cours des six dernières décennies. Ils ont ainsi créé la première archive des groupes ayant fait l'objet de raids et l'ont ensuite utilisée pour voir si des tendances pouvaient être identifiées. Leurs conclusions étaient choquantes: il y avait beaucoup plus de raids que prévu, et la grande majorité d'entre eux avaient eu lieu depuis 1990, reflétant une augmentation presque exponentielle. Comment expliquer cette augmentation soudaine et spectaculaire du contrôle étatique des religions minoritaires? Dans *Storming Zion*, Wright et Palmer soutiennent que le recours accru à ces types d'application de la loi à haut risque et extrêmes correspond à une organisation et à des initiatives élargies de la part des opposants aux religions non conventionnelles. Les organisations anti-sectes fournissent des « cadres » stratégiques qui définissent les conflits ou problèmes potentiels dans une communauté donnée comme intrinsèquement dangereux, et construisent des récits qui s'appuient sur des stéréotypes d'abus sexuels et d'enfants, de lavage de cerveau et même de suicide collectif. Le groupe ciblé est présenté comme plus dangereux qu'il ne l'est, ce qui entraîne une réaction excessive de la part des autorités. Wright et Palmer explorent les implications de la répression et du contrôle accrus de l'État sur les religions minoritaires dans un monde de plus en plus multiculturel et mondialisé. À une époque où la démographie des sociétés occidentales évolue rapidement, ce livre met en garde contre le contrôle étatique des groupes marginalisés et offre un aperçu des raisons pour lesquelles les réponses apportées à ces groupes sont souvent si réactionnaires. », « édition »: « Édition illustrée », « lieu de l'événement »: « New York », « ISBN »: « 978-0-19-539890-8 », « langue »: « Anglais », « nombre de pages »: « 304 », « éditeur »: « Oxford University Press », « lieu de publication »: « New York », « source »: « Amazon », « titre »: « Storming Zion: Government Raids on Religious Communities », « titre abrégé »: « Storming Zion », « auteur »: [{« famille »: « Wright », « prénom »: « Stuart A. », « nom »: « Susan J. »}], « publié »: [{« date-parties »: [[« 2015 », 12, 4]]}], « schema »: « <https://github.com/citation-style-language/schema/raw/master/csl-citation.json> »}). La présentation suivante portera sur l'une de ces répressions policières d'un nouveau groupe religieux et ses conséquences au fil du temps.

dans le domaine de la liberté de religion ou de conviction pour les nouveaux mouvements religieux. Mon expérience inclut la négociation avec des organismes gouvernementaux, des médias, des politiciens et des institutions de défense des droits de l'homme en République tchèque, aux Philippines et dans toute la région de l'OSCE. Ici, je cherche à intégrer des perspectives à la fois personnelles et professionnelles.

Pour commencer, il est important de présenter quelques faits clés, car une grande partie des informations entourant ces événements ont été, et continuent d'être, déformées par les médias pour des raisons de sensationnalisme ou pour servir les intérêts de parties telles que la police ou les partisans anti-sectes. Des détails complets et factuels concernant les dates et les événements importants peuvent être trouvés dans des ressources telles que le Projet sur les religions du monde et la spiritualité à propos de la Voie du gourou Jára² ou sur des plateformes telles que Droits de l'homme sans frontières³, le magazine Bitter Winter⁴ ou la base de données des réunions de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE⁵. Vous trouverez ci-dessous un résumé simplifié qui correspond aux principaux points de la présentation. Le Chemin de Guru Jára (PGJ) est un nouveau mouvement religieux qui a vu le jour en République tchèque en 1996, lorsque Jaroslav Dobeš, plus tard connu sous le nom de Gourou Jára, a commencé à enseigner publiquement la spiritualité et le mysticisme, tant au niveau local qu'à l'étranger. Alors que le mouvement approche de son 30e anniversaire, il est essentiel de noter que sa première moitié a été marquée par la fluidité et une croissance rapide. En 2002, l'école Poetrie a été créée pour élargir la portée des enseignements de Guru Jára, les rendant plus accessibles à un public plus large, tout en maintenant un accent sur la spiritualité et les principes ésotériques. Le mouvement a attiré un large éventail de personnes, allant de celles intéressées par les aspects curatifs du yoga à celles cherchant des expériences de méditation profonde et des pèlerinages sur des lieux sacrés, en passant par des individus qui considéraient Guru Jára comme leur maître spirituel de vies antérieures. Dès le début, les enseignements tantriques ont joué un rôle important dans le mouvement, en se concentrant notamment sur la manière de transformer l'énergie sexuelle en énergie spirituelle⁶. Parmi ces enseignements figuraient

- 2 Massimo Introvigne, « Guru Jára Path », World Religions and Spirituality Project - WRSP, 2019 - <https://wrldrels.org/2019/08/07/guru-jara-path/>.
- 3 Willy Fautré, « TCHÉQUIE: La justice tchèque remise en question par la Commission européenne (Partie II) | Human Rights Without Frontiers », 2021; Willy Fautré, « Jaroslav Dobes et Barbora Plaskova: Deux citoyens tchèques oubliés dans le centre de détention pour migrants aux Philippines » (HRWF et FOREF, 2016).
- 4 Massimo Introvigne, « Guru Jára: l'affaire devant les tribunaux tchèques », 2021; Massimo Introvigne, « « Guru »: Une mini-série télévisée anti-secte sur l'affaire du gourou Jára », 2022; Massimo Introvigne, « Guru Jára: La fin d'une saga judiciaire », 2024.
- 5 Camelia Marin, « Intervention de Soteria International », lors de la session 15: Libertés fondamentales 2 - Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction (présenté lors de la réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE, 2015); Martin Krajča, « 7 ans de persécution et de crimes haineux contre la minorité religieuse tchèque, le chemin de Guru Jára », dans *Tolérance et non-discrimination II* (présenté lors de la réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE, PGJ, 2017); Athanassios Pantazopoulos, « Recommandations à la République tchèque concernant la violation des procédures de procès équitable dans l'affaire pénale de Jaroslav Dobes (alias Guru Jára) et Barbora Plaskova et l'affaire administrative concernant l'enregistrement de la communauté religieuse Path of Guru Jára (PGJ) », dans la séance de travail 13: Tolérance et non-discrimination II, 2019.
- 6 Pavel Hlavinka, « Tantric Traditions in the Spiritual Teaching of Guru Jára », *The Journal of CESNUR*,

des pratiques spécifiques visant à atténuer les impacts karmiques et énergétiques des anciens partenaires sexuels par la foi et la guérison tantrique. Certaines techniques étaient partagées entre femmes ou entre femmes et hommes. Les cas les plus graves, tels que les individus se remettant d'expériences sexuelles traumatisantes, étaient traités par le gourou Jára lui-même par le biais d'un rituel tantrique connu sous le nom de « décrochage »⁷. Ce rituel, qui impliquait la pratique du maïthuna (union sexuelle tantrique), était généralement réservé aux cas tels que les abus sexuels, un nombre élevé de partenaires sexuels à un jeune âge ou une inconduite sexuelle dans un cadre professionnel en hôpital psychiatrique. En 2007, une participante à l'un de ces rituels de « décrochage » a déclaré ne pas avoir été satisfaite de l'expérience et s'est ensuite rendue à la police. La police s'est comportée de manière très professionnelle et neutre et a ensuite classé l'affaire, car aucune loi tchèque n'avait été violée: aucune contrainte psychologique ou physique n'était impliquée et la participante avait mis fin au rituel de son propre chef. Il s'agit de la seule plainte personnelle liée aux pratiques tantriques de Gourou Jára de 1996 à aujourd'hui. En 2009, plusieurs enseignants à qui l'on avait refusé des bourses pour l'année suivante ont lancé une campagne anonyme en ligne, diffusant des accusations contre l'école Poetrie. Des affirmations telles que « vous serez exploités financièrement, mentalement et sexuellement » et « les enseignants sont des proxénètes » ont largement circulé. De plus, des apostats ont partagé ces messages avec les familles des étudiants de Poetrie. Juste avant le raid de la police, ces anciens enseignants se sont associés à des personnalités clés du mouvement tchèque anti-sectes et ont qualifié l'institut Poetrie de secte dangereuse. En conséquence, l'école ésotérique Poetrie a été effectivement fermée. Cependant, certains enseignants sont restés déterminés à poursuivre les enseignements de Gourou Jára en République tchèque malgré ces difficultés.

En octobre 2010, la police tchèque a mené une descente dirigée par une unité spéciale anti-mafia (ÚOOZ en tchèque), ciblant des enseignants actifs du mouvement spirituel de Gourou Jára. À l'époque, Gourou Jára vivait hors de la République tchèque depuis 2007. L'unité anti-mafia suivait depuis un an les membres encore actifs du mouvement et connaissait sa localisation. La descente de police a donné lieu à des arrestations publiques, des actes d'intimidation et la confiscation de biens personnels, notamment d'objets spirituels et d'outils de travail essentiels. Si certains des objets confisqués ont été restitués après plusieurs mois, les avoirs financiers n'ont été restitués que près de dix ans plus tard. Lors de la descente de police, les détenus ont été soumis à des pressions psychologiques, à des tentatives de « déprogrammation », à des moqueries sur leurs croyances et, dans

Volume 3, Numéro 6, 2019, pp. 59-87, doi:10.26338/tjoc.2019.3.6.5; Pavel Hlavinka, *Evangelium Guru Jára Podle Pavla: Svědectví o Duchovní Cestě Člověka k Pravdě a Poznaní Boha Díky Setkání s Guru Járou*, Vydání první (Nirvana Tree z.s., 2020).

7 Guru Jára, *The path of a holy man | Guru Jara Samadhi*, 2018 a-holy-man/>; Massimo Introvigne, « Sex, Magic, and the Police: La saga de Guru Jára », *The Journal of CESNUR*, volume 3, numéro 4, 2019, p. 3-30, doi:10.26338/tjoc.2019.3.4.1.\\uc0\\u8216{}; Sex, Magic, and the Police: La saga de Guru Jara, *The Journal of CESNUR*, volume 3, numéro 4, 2019, p. 330, doi: 10.26338/tjoc. 2019.3.4.1. », plainCitation: « Guru Jára, *The path of a holy man | Guru Jara Samadhi*, 2018; Massimo Introvigne, « Sex, Magic, and the Police: The Saga of Guru Jára », *The Journal of CESNUR*, volume 3, numéro 4, 2019, p. 3-30, doi:10.26338/tjoc.2019.3.4.1.

certains cas, à du harcèlement sexuel⁸. L'information communiquée au public était que la police enquêtait sur la traite des êtres humains. Pendant plusieurs années, cette unité de police a contacté toutes les femmes disponibles qui avaient déjà été à Poetrie, en essayant de déterminer qui correspondait à la classification rétrospective des victimes. Après des centaines d'interrogatoires, ils ont remis au tribunal 8 cas d'anciens membres, qu'ils suggéraient de classer comme viols.

En 2014, la même unité spéciale tchèque de lutte contre la mafia a également mené une descente dans une mosquée de Prague, officiellement pour empêcher des activités terroristes. Cela permet de comparer la nature des interventions policières et leur réception dans la société tchèque.

Similarities and differences of anti-mafia Police squad raids

	Heavy armed police unit	Disrespect against people and faith	Pretext for raid unfounded	Blaming the entire community	Media neutrality	Support of politicians	Support of human rights institutions
Poetrie / PGJ raid 2010	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Raid at mosque 2014	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓

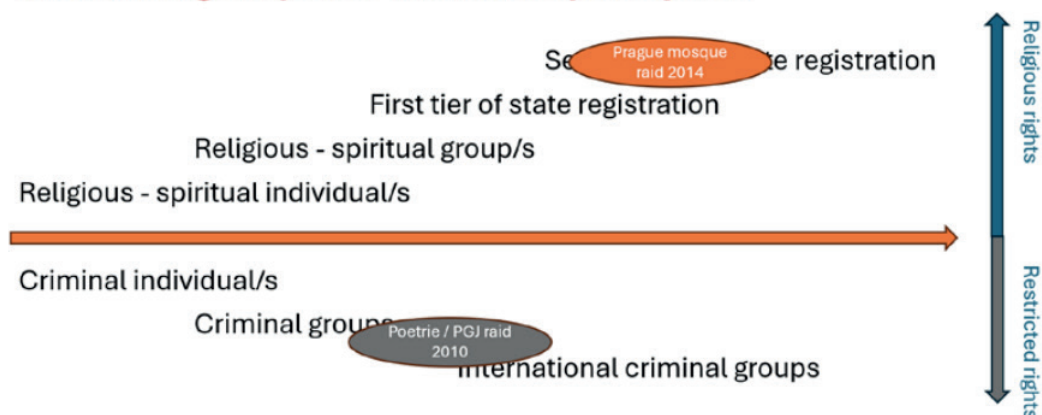
En comparant les deux interventions, plusieurs similitudes apparaissent: violations des droits de l'homme, confiscation de biens et sévérité de la réponse policière. Dans les deux cas, les justifications officielles des descentes n'étaient pas fondées, un schéma qui, selon le professeur Susan Palmer, est courant dans les actions de la police contre les sectes dites dangereuses. Cependant, une différence majeure réside dans la réaction des médias et du public. Malgré la gravité des allégations contre la communauté musulmane, les médias sont restés largement neutres et la culpabilité attribuée aux dirigeants de la communauté n'a pas été étendue à l'ensemble du groupe. Cela contraste fortement avec l'Institut Poetrie et le PGJ, où l'ensemble du mouvement et de ses membres ont été criminalisés aux yeux du public. Même au moment de la descente de police à la mosquée, le ministre de l'Intérieur de l'époque et d'autres politiciens ont parlé en termes conciliants des actions de la police, ce qui a suscité le soutien d'organisations de défense des droits de l'homme telles que le Comité tchèque d'Helsinki. Ce ne fut pas le cas pour le gourou Jára et ses adeptes. Après plusieurs réunions, la directrice du Comité tchèque d'Helsinki, Lucie Rybová, a suggéré dans sa lettre de soutien (2015) que l'affaire PGJ impliquait une discrimination religieuse et méritait une enquête en bonne et due forme. Deux ans plus tard, elle a lancé une initiative similaire au niveau de l'examen des

⁸ Willy Fautré, « TCHÈQUIE »; Massimo Introvigne, « Guru Jára »; Massimo Introvigne, « Guru Jára Path »; Krajča.

droits de l'homme de la République tchèque UN UPR 2017⁹. Elle était la seule, dans tout le domaine des droits de l'homme en République tchèque, à s'intéresser à la situation des membres du mouvement. Lorsque ce soutien s'est révélé public, elle a fait face à des pressions internes, qui ont finalement conduit le comité à retirer officiellement son soutien organisationnel à PGJ.

Cette situation est mieux comprise si l'on considère la structure interne du Comité Helsinki tchèque, où la section de la liberté religieuse a été dirigée pendant des décennies par Ivan O. Štampach, le chef du plus grand mouvement anti-sectes tchèque¹⁰. Zdeněk Vojtíšek, le porte-parole du même groupe anti-sectes, a travaillé avec des apostats de l'institut Poetrie en 2009, a collaboré avec l'unité anti-mafia, a préparé des avis d'experts pour le tribunal et a contribué à la tentative infructueuse de PGJ d'obtenir l'enregistrement officiel de l'État en 2015.

Czech police raids of the same unit anti-mafia squad against different targets: **police and media perception**



La décision de la police de classer l'ensemble de l'organisation entourant Gourou Jára comme criminelle s'alignait sur les objectifs de leur département et a permis une intervention sévère visant à démanteler le groupe par tous les moyens nécessaires. Ce faisant, le respect des droits de l'homme a été ignoré et le discours anti-sectes - simple et apparemment soutenu par une objectivité scientifique - est devenu une justification commode. Cette approche est en contradiction directe avec les droits fondamentaux des citoyens tchèques, y compris leur droit à la liberté de religion et de croyance. Un exemple clair est la tentative de l'État tchèque de faire pression sur les Philippines pour qu'elles rejettent la demande d'asile du gourou Jára comme étant frivole en 2015, et les

9 Lucie Rybová, « Soumission du Comité Helsinki tchèque pour l'Examen périodique universel de l'ONU de la République tchèque », 2017, p. 5.

10 Martin Krajča, Edita Friedlová et Filip Manek, « Persécution religieuse des minorités religieuses par la coopération des organes de l'État (police, tribunal, ministères) avec le mouvement anti-sectes en République tchèque », dans Side Event (présenté lors de la réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE, 2017), pp. 3-7.

efforts pour l'expulser de force pendant la procédure d'asile en cours¹¹. Ou encore le manque d'intérêt de l'État tchèque ou des organisations tchèques de défense des droits de l'homme pour le sort du fils de Barbora Plášková, qui avait 10 mois au moment de son placement en détention aux Philippines et qu'elle a élevé seule. La tactique consistant à criminaliser un groupe particulier pour le priver de ses droits est une stratégie séculaire et très efficace, souvent employée par des régimes à tendance totalitaire, tels que la Russie ou la Chine, où l'État de droit est plus symbolique que pratiqué. Cependant, même les sociétés démocratiques adoptent parfois cette approche en raison de son efficacité et de sa simplicité pour ceux qui sont au pouvoir (par exemple, la France, le Japon et la République tchèque). Ce mécanisme a été très bien cartographié par les experts dans le domaine des descentes de police sur les nouveaux mouvements religieux et le rôle essentiel du discours anti-sectes dans ce domaine¹². Le récit de la traite des êtres humains et des activités criminelles présumées impliquant le groupe PGJ, tel que souligné par la police tchèque en 2010, a façonné la trajectoire de la couverture médiatique ultérieure (2011-2024) et influencé la perception du public et les poursuites judiciaires contre les dirigeants de ce nouveau mouvement religieux¹³. Faute de connaissances et d'expertise pour se défendre dans une situation aussi complexe, aucun des membres concernés de l'institut Poetrie ou de PGJ n'a intenté de poursuites contre la police pour procédures illégales, intimidation ou harcèlement sexuel (contrairement à la plainte déposée avec succès par le mouvement MISA contre la Roumanie devant la Cour européenne des droits de l'homme). Avec le recul, cette décision a été malheureuse, car elle a permis à l'appareil d'État d'« oublier » la descente de police. Bien que je n'aie pas été directement visée par l'intervention policière de 2010, qui ne visait que les femmes chargées de cours, j'ai personnellement subi une discrimination importante à mon université en 2011 après avoir révélé mon appartenance à un mouvement spirituel. Cette expérience m'a permis de comprendre à quel point il est difficile de se défendre efficacement pendant le choc initial. Lorsqu'une personne est directement victime de discrimination de la part des autorités policières, l'impact sur son psychisme est bien sûr encore plus important. L'unité spéciale de police anti-mafia responsable du raid a été abolie (« réorganisée ») en 2016 en raison de ses propres scandales accumulés, mais sans aucune responsabilité pour eux. Il a fallu attendre 2021, après une bataille juridique longue et intense, pour que les avoirs financiers confisqués lors du raid de 2010 soient restitués.

De nombreux conférenciers clés de la PGJ affectés par l'intervention policière, l'enquête et la campagne publique qui a suivi continuent de souffrir de graves problèmes psychologiques, notamment de symptômes de stress post-traumatique clinique, de dépression et d'anxiété. Certains ont même ressenti le besoin d'émigrer. Cette face cachée de l'histoire reste largement inexplorée. Les médias se sont principalement concentrés sur les expériences désagréables de certaines femmes, décrites de manière anonyme et

11 Willy Fautré, « Jaroslav Dobes et Barbora Plaskova: deux citoyens tchèques oubliés dans le centre de détention pour immigrants aux Philippines »; Fautré, « CZECHIA ».

12 Régis Dericquebourg et al., *Freedom of Religion or Belief Anti-Sect Movements and State Neutrality: A Case Study: FECRIS*, éd. par Willy Fautré (CreateSpace Independent Publishing Platform, 2013); Wright et Palmer, 2013.

13 Athanassios Pantazopoulos; Krajča, Friedlová et Manek; Krajča.

renégate, ou ont généralisé le témoignage de celles sur lesquelles le tribunal s'est finalement appuyé. Je ne nie pas que de telles conséquences psychologiques négatives aient pu se produire chez une personne ayant participé au mouvement spirituel. La question reste de savoir quelle en est la véritable cause. Dans quel ordre et qu'est-ce qui a provoqué ces sentiments. Mon expérience personnelle m'a montré à quel point il est difficile d'être un membre actif d'une communauté spirituelle et de gérer le conflit entre sa conscience et les pressions de la société. Le sentiment anti-sectes dans la société tchèque a été tout aussi préjudiciable pour les membres et les apostats du mouvement, dans un cocktail amer de honte, de culpabilité et de moquerie. Les participants actifs ont été perçus soit comme ayant subi un lavage de cerveau, soit comme des victimes¹⁴. Pendant des années après la descente de police, les organismes publics tchèques chargés de la protection des droits de l'homme ont refusé de reconnaître toute violation des droits dans cette affaire. Il a fallu des efforts à long terme (2014-2024) au niveau international, notamment un engagement auprès de l'OSCE et de l'EPU des Nations unies, ainsi que le soutien d'organisations internationales spécialisées dans les nouveaux mouvements religieux, à savoir Soteria International¹⁵, HRWF, FOREF, CAP Liberté de Conscience et CESNUR, pour faire progressivement évoluer le point de vue des autorités tchèques. Bien que cela puisse sembler une petite amélioration par rapport à la tentative d'expulsion violente et illégale du gourou Jára des Philippines en 2015, la manière dont la police tchèque a géré son transfert en 2023 a été remarquablement professionnelle et neutre¹⁶. La participation de partis plus pro-démocratiques et pro-européens dans les ministères concernés d'ici 2023 a probablement également joué un rôle dans ce changement. Cependant, dans les médias et la société tchèques, le discours anti-sectes, initialement promu par l'unité de police anti-mafia, est devenu l'explication dominante des actes de Gourou Jára et reste mis en avant à ce jour¹⁷.

La trajectoire anti-sectes amorcée par le raid de la police a également eu un impact significatif sur les tribunaux, bien que cela soit difficile à prouver¹⁸. Les juges, comme tout le monde, sont influencés par les humeurs de la société. Et la présomption d'innocence a été ignorée dans les médias tchèques bien avant que le premier jugement ne soit rendu en 2014. Les procédures judiciaires ont été interminables et ce n'est qu'au prix de grands efforts qu'il a été possible de réduire de moitié la peine initiale de 10,5 ans pour Guru Jára et de 10 ans pour Barbora Plášková¹⁹. Il est difficile d'expliquer pourquoi, alors que Gourou Jára et Barbora Plášková avaient déjà passé huit ans en détention aux Philippines, soit 3 ans de plus que la peine finalement confirmée par le tribunal, le parquet tchèque continuait de réclamer cinq années supplémentaires d'emprisonnement. Cependant,

14 Massimo Introvigne, « Guru ».

15 Camelia Marin et Mihali Flaviu, « Round Table Pre-Session on the Universal Periodic Review of the Czech Republic », Soteria International, 2017; Camelia Marin et Mihali Flaviu, « Soteria International at the CESNUR 2019 International Conference, Turin 5-7 September », Soteria International, 2019.

16 Massimo Introvigne, « Guru Jára et Plášková déportés en Tchéquie: pourquoi ils devraient être libérés », 2023.

17 Massimo Introvigne, « « Guru »; « Konec případu. Dovolání státní zástupkyně nepodá, guru Jára zůstane na svobodě », dir. par Matěj Skalický et Kristýna Guryčová (Český Rozhlas, 2024).

18 Willy Fautré, « RÉPUBLIQUE TCHÈQUE »; Pantazopoulos.

19 Athanassios Pantazopoulos; Massimo Introvigne, « Guru Jára ».

après près d'un an d'incertitude suite à la libération conditionnelle de Gourou Jára et Barbora Plášková en octobre 2023, l'affaire judiciaire initiée par la brigade anti-mafia a finalement été classée, mettant fin à 15 ans de procédure²⁰.

Alors que je me rendais à Bordeaux en TGV pour faire ma présentation, les derniers mots de la chanson *Sur la Route* de Raphael — « Sur tous les murs y'aura écrit de la justice pas la vengeance » — ont profondément résonné en moi. Je crois que ce message devrait maintenant prévaloir également dans la société tchèque: justice a été rendue. La poursuite de la vendetta contre un nouveau groupe religieux, alimentée par la rhétorique anti-secte, n'est plus tolérable. Après 15 longues années, nous pouvons tirer quelques conclusions et formuler des recommandations pour traiter des cas similaires à l'avenir, en particulier en République tchèque. L'État tchèque devrait promouvoir activement la diversité et la tolérance religieuse, même envers les nouveaux mouvements religieux minoritaires, car ce sont là les caractéristiques d'une société démocratique ouverte et saine. Cela contraste avec les approches plus autoritaires observées dans certains autres États où la rhétorique populiste employée par certains partis radicaux. Pour une société véritablement démocratique et accueillante, quelqu'un - au-delà des nouveaux mouvements religieux eux-mêmes - doit plaider en faveur de cette approche plus inclusive. Pour nous inspirer, nous pouvons nous tourner vers des exemples contemporains de pratiques de liberté de religion ou de croyance qui respectent les groupes religieux non traditionnels dans des pays comme le Japon et la France, où ils ont également besoin de soutien dans ce domaine. Une mesure pratique consisterait à simplifier la procédure d'enregistrement des groupes religieux, en particulier dans l'environnement majoritairement athée de la République tchèque. Cela pourrait améliorer la perception de la société et renforcer à la fois la dignité et le statut juridique de ces groupes. En effet, une idée fausse répandue dans la société tchèque est que le droit à la liberté religieuse ne s'applique qu'aux mouvements religieux enregistrés. Bien que l'accent soit aujourd'hui mis sur les droits des minorités sexuelles, les questions raciales, les migrants et le soutien de longue date aux droits des femmes, les questions de foi, en particulier celles concernant les nouveaux mouvements religieux et la sexualité sacrée, restent sensibles à la rhétorique antisectes et aux perspectives qui incitent à la peur, à la phobie sociale et à la haine. Ce n'est pas une norme qu'une société démocratique moderne devrait tolérer. Pour en savoir plus sur ce sujet, voir *Liberté de religion ou de croyance: mouvements antisectes et neutralité de l'État*²¹.

Compte tenu de l'environnement athée qui prévaut en République tchèque, qui favorise naturellement l'insensibilité aux questions de foi, il serait sage de tirer les leçons des pays et des organisations étrangères qui traitent avec succès la question de la liberté religieuse et des droits des nouveaux mouvements religieux depuis de nombreuses années. J'espère que toutes les personnes concernées pourront tirer de précieux enseignements des 15 dernières années, qui permettront d'approfondir la compréhension mutuelle entre les membres des nouveaux mouvements religieux et la société tchèque, y compris les représentants de l'État, les organisations de défense des droits de l'homme et les médias.

20 Massimo Introvigne, « Guru Jára ».

21 Dericquebourg et al.

**Dr Athanassios Pantazopoulos, République tchèque:
Recommandations à la République tchèque concernant la
violation des procédures de procès équitable dans l'affaire
pénale de Jaroslav Dobes (alias Gourou Jara) et Barbora
Plaskova et l'affaire administrative concernant l'enregistrement
de la communauté religieuse Path of Guru Jara (PGJ)²²**

Je suis un expert en droits de l'homme et en droit international basé à Prague. Depuis 2015, je coopère avec le groupe religieux tchèque Path of Guru Jara, notamment dans le cadre de la procédure d'enregistrement et du non-respect des droits de l'homme dans la procédure pénale. À ce jour, j'ai préparé neuf avis d'experts sur les deux procédures, je connais donc bien l'affaire. La délégation de la République tchèque est saisie chaque année de cette affaire concernant un groupe religieux depuis la réunion de l'OSCE sur les droits de l'homme en 2015-1. Mes recommandations à la République tchèque dans l'affaire Jaroslav Dobes (alias Guru Jara), Barbora Plaskova et la société religieuse Path of Guru Jara (PGJ) sont fondamentalement les mêmes que l'année dernière pour la raison qu'elles ont été ignorées jusqu'à présent, à savoir:

1. Prendre immédiatement des mesures efficaces pour garantir un procès équitable, tel que le droit d'accès à la justice, le droit à ce que l'affaire soit jugée par un tribunal indépendant et impartial, le droit à ce que l'audience soit publique et le droit à une défense efficace. Cela implique également l'admission de preuves de la part de la défense.

2. Le tribunal devrait décider sans délai de l'annulation du mandat d'arrêt, car sa prolongation est contraire à la jurisprudence de l'UE et entraîne la détention arbitraire de Jaroslav Dobes (alias Guru Jara) et de Barbora Plaskova depuis plus de quatre ans et demi²³.

3. Les personnes accusées et les communautés religieuses ne devraient pas être soumises à un harcèlement judiciaire par des procédures juridiques et administratives injustifiées, ou à toute autre forme d'abus de l'autorité administrative et judiciaire.

4. Adapter le système d'enregistrement des communautés religieuses, qui sera convivial, flexible, favorable à la diversité religieuse dans le pays et sans l'influence des membres du mouvement tchèque anti-sectes²⁴.

5. Protéger la communauté religieuse Chemin du gourou Jara contre les discours de haine, la discrimination et les crimes de haine dans la société tchèque avec le soutien

22 Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE, Varsovie, septembre 2019. Session de travail 13: Tolérance et non-discrimination II (suite), y compris: Lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination; Lutte contre l'antisémitisme et la discrimination à l'encontre des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres religions (https://www.osce.org/files/f/documents/0/8/432725_0.pdf).

23 Par Soteria International en 2015 (<http://www.osce.org/odihr/188691>), par Human Rights Without Frontiers en 2016 (<http://www.osce.org/odihr/267236>) et 2017 (<https://www.osce.org/odihr/343316>). En 2018 par le Dr Pantazopoulos (<https://www.osce.org/odihr/393809>).

24 À propos de l'histoire et de l'impact du mouvement anti-sectes tchèque en République tchèque. PGJ a présenté un événement parallèle à l'OSCE HDIM 2017 (Source: <https://www.osce.org/odihr/345726?download=true>).

disponible de l'État tchèque - par exemple comme il s'y est engagé dans le cadre des recommandations adaptées de l'EPU des Nations unies en 2017. Jusqu'à présent, les efforts des membres de cette religion minoritaire pour être remarqués, invités au dialogue et protégés ont été ignorés. Lors de la réunion de mise en œuvre de l'année dernière, j'ai adressé au délégué de la République tchèque la liste des violations des droits de l'homme et la question suivante: « Qui, dans ce cas, et comment, garantira le droit à un procès équitable et le respect des engagements européens et internationaux? J'estime qu'après plusieurs années de retard, il est temps d'agir rapidement ». La réaction du délégué tchèque a été la suivante: « En République tchèque, le droit à un procès équitable, la liberté de religion et de croyance, la tolérance et la non-discrimination sont garantis par la Constitution et par la loi. Ils sont pleinement conformes à nos obligations internationales ». Pour Gourou Jara, Barbora Plaskova et leur société religieuse PGJ, la garantie d'un procès équitable et le respect de la liberté de religion et de croyance dans toute société démocratique, accordés par la Constitution tchèque et par une législation européenne importante, ne sont, à mon avis, pas respectés. Quelle est la situation un an après en ce qui concerne les deux procédures:

I. Affaire judiciaire du gourou Jara et de Barbora Plaskova

Tout d'abord, je voudrais attirer l'attention sur une affaire judiciaire qui dure depuis plus de cinq ans en République tchèque et qui concerne deux des plus hauts représentants de la PGJ, où les aspects essentiels d'un procès équitable sont gravement violés, avec de graves conséquences pour les deux accusés, mais aussi pour des centaines de membres du groupe religieux PGJ. Gourou Jara a été un maître spirituel réputé en République tchèque de 1996 à 2007. Entre 2010 et 2012, l'unité spéciale de la police tchèque a enquêté sur des membres de la communauté religieuse de Gourou Jara dans le pays, initialement pour un trafic présumé de centaines de femmes. Après des années, cette affaire a été requalifiée par la police en abus sexuel sur 8 femmes. En 2014, une série de procès a abouti au verdict final actuel d'abus sexuel sur une femme, prétendument commis par Gourou Jara et Barbora Plaskova en 2006 lors d'un rituel tantrique. L'appel de Gourou Jara devant la Cour constitutionnelle tchèque a récemment été rejeté, de sorte que cette affaire individuelle pourrait être portée devant la Cour européenne des droits de l'homme. Les sept autres affaires de femmes présumées victimes de violences (renvoyées pour la deuxième fois devant une juridiction supérieure pour un examen plus approfondi) ont été classées par le tribunal régional fin 2018, sans acquittement ni examen plus approfondi avec possibilité d'une éventuelle sanction. Cependant, les avocats de Gourou Jara et de Barbora Plaskova ont rouvert cette année le procès afin que le tribunal régional déclare leur innocence totale.

Mon collègue, le Dr Alessandro Amicarelli, avocat des Hautes Cours d'Angleterre et du Pays de Galles, et avocat italien, spécialisé en droit international et des droits de l'homme et en droit de l'immigration et des réfugiés, a mentionné lors d'une conférence du CESNUR il y a deux semaines à Turin²⁵ que « l'affaire Gourou Jara est

25 A collaboré à son article avec Willy FAUTRÉ, Human Rights Without Frontiers, Bruxelles, Belgique

très intéressante d'un point de vue juridique car elle correspond parfaitement à ce que j'appelle personnellement la trinité de la création d'une secte. Cette trinité est composée des trois éléments suivants:

1. Soupçons ou allégations/accusations de manipulation mentale et de lavage de cerveau;
2. Soupçons ou allégations/accusations d'extorsion d'argent et de fraude;
3. Soupçons ou allégations/accusations d'abus sexuels. Qui, dans de nombreux cas, sont totalement infondés et intentionnellement inventés par des groupes antisectes ou d'anciens membres des organisations concernées.

Fondamentalement, les groupes antisectes travaillant en collaboration avec des organismes gouvernementaux, principalement des départements et des ministères, la police et avec le soutien effectif du pouvoir judiciaire, dans les affaires judiciaires, parviennent à créer des cas qui, dans de nombreuses situations, n'ont aucune preuve et aucune justification, seulement des allégations et des accusations. Malheureusement, cela est très courant dans de nombreux groupes philosophiques, spirituels et religieux. « Je peux vous donner quelques chiffres sur les cas de violation du droit à un procès équitable en République tchèque. Comme je l'ai dit, la République tchèque est membre du Conseil de l'Europe et est liée par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. Près de 80 % des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme concernant la République tchèque aboutissent à des arrêts confirmant la violation de l'article 6 de la CEDH. Environ 60 % de ces jugements confirment la violation du droit à un procès équitable. Plus de 60 % d'entre eux. Ce qui signifie qu'il est assez courant qu'en République tchèque, un procès équitable ne soit pas vraiment chose courante. Il est évident qu'il existe plusieurs problèmes concernant le procès équitable en République tchèque. La principale audience dans l'affaire pénale de Jaroslav Dobeš et Barbora Plášková, qui s'est tenue le 23 janvier 2018, s'est à nouveau déroulée à huis clos et il a été décidé que le procès contre les accusés se déroulerait selon le régime applicable aux fugitifs, bien qu'aucune des conditions légales ne soit remplie. Bien que le tribunal sache où se trouvent les accusés, il n'a pas réussi à les convoquer correctement, conformément aux règles internationales de procédure. À plusieurs reprises, le tribunal a refusé que les accusés témoignent, prétextant les procédures engagées contre les réfugiés. Lorsqu'ils ont demandé à être interrogés par vidéoconférence, ce qui est possible en vertu du droit tchèque, le tribunal l'a délibérément refusé. Cela conduit à une situation où les faits de l'affaire ne sont pas déterminés objectivement, c'est-à-dire du point de vue des accusés.

Dans l'affaire des sept femmes, rouverte devant le tribunal régional, le procès dure depuis si longtemps qu'il y a eu un changement de mandat des avocats commis d'office, l'ancien mandat ayant expiré. En conséquence, toute la procédure revient au début, comme il y a cinq ans, à zéro, afin que les nouveaux venus puissent se faire leur propre opinion. Le tribunal doit tout prouver à nouveau, tous les témoins doivent être interrogés à nouveau (jusqu'à présent, même les rares qui ont vraiment témoigné au tribunal). La juge

savait depuis longtemps que le mandat des assigneurs expirait, mais elle n'a pas accéléré le procès. Les retards dans l'ensemble de la procédure sont frappants. La procédure sert de prétexte à l'État tchèque pour exiger des Philippines qu'elles extradent des « criminels en fuite », ce qui prolonge la détention arbitraire de Gourou Jara et Barbora Plaskova, qui sont détenus dans un centre de rétention pour migrants à Manille, aux Philippines, depuis plus de quatre ans, où ils ont demandé une protection internationale parce qu'ils se sentaient persécutés par l'État tchèque. Comme l'a déclaré à plusieurs reprises Soteria International, les précédentes audiences devant le tribunal régional de Brno n'étaient pas conformes au Manuel de référence de l'OSCE pour la surveillance des principes fondamentaux mentionnés ci-après:

- a) Indépendance et impartialité du tribunal;
- b) Droit de contre-interroger les témoins;
- c) Droit à une évaluation impartiale et complexe des preuves;
- d) Exclusion des preuves et autres contraintes;
- e) Égalité des armes;
- f) Droit à un délai suffisant pour la préparation de la défense.

L'organisation susmentionnée a déclaré que le procès pénal n'avait pas été mené conformément à la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après dénommée « Convention »), et elle souligne en particulier la violation de l'article 6 de la Convention, qui consacre le droit à un procès équitable et fixe les normes minimales du droit d'une personne accusée d'un crime. Selon l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme: « Toute personne accusée d'une infraction a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de la confirmation de l'accusation, soit de l'acquittement. »

- se déroule dans un délai raisonnable;
- est entendue par un décideur indépendant et impartial
- donne à l'accusé toutes les informations pertinentes;
- est ouverte au public;
- est suivie d'une décision publique. Ce qui précède indique clairement que la République tchèque ne respecte PAS la législation de l'UE et les conventions internationales, contrairement à ce qu'a déclaré le délégué tchèque l'année dernière. Il existe de sérieux doutes quant à l'équité de la procédure judiciaire à l'encontre des dirigeants de cette minorité religieuse tchèque depuis 2014.

II. Enregistrement de la communauté religieuse PGJ et poursuites judiciaires contre GJ et d'autres membres

[Le] 25. 7. 2015, une demande d'enregistrement de la communauté religieuse PGJ a été déposée auprès du ministère de la Culture de la République tchèque. Depuis plus de quatre ans, cette procédure est toujours en instance devant le tribunal municipal de Prague. La demande d'enregistrement a été rejetée par le ministère de la Culture et une action en justice a été intentée devant le tribunal municipal de Prague, qui est toujours en instance. Cela

constitue une violation des traités et conventions internationaux et de l'UE, qui protègent la liberté de pensée, de conscience, de religion et la liberté de créer et de maintenir des institutions religieuses, caritatives ou humanitaires. En outre, cela constitue une violation du principe fondamental selon lequel chacun doit jouir du droit à un procès équitable, rapide et public. Le procès de PGJ contre le ministère tchèque de la Culture contient plusieurs points, dont l'un est le rôle négatif de l'expert judiciaire désigné dans le processus d'enregistrement du groupe, qui est également le principal représentant du mouvement anti-sectes tchèque et qui a également joué un rôle très important dans l'émergence d'une affaire pénale contre deux des principaux représentants de PGJ il y a plus de 10 ans.

Conformément à la résolution 2005/40 (paragraphe 4 (c) et 4 (e)) de la Commission des droits de l'homme et à la résolution 6/37 (paragraphe 12 (e) et 12 (h)) du Conseil des droits de l'homme, « Exhorte les États à revoir, le cas échéant, les pratiques d'enregistrement existantes afin de garantir le droit de toute personne de manifester sa religion ou ses convictions, seule ou en commun, tant en public qu'en privé; ». Exhorte les États « à veiller à ce que, conformément à la législation nationale appropriée et au droit international des droits de l'homme, la liberté pour toutes les personnes et les membres de groupes de créer et de maintenir des institutions religieuses, caritatives ou humanitaires soit pleinement respectée et protégée ». Le droit à la liberté de religion en tant que pilier de la société démocratique. La liberté de pensée, de conscience et de religion est un droit fondamental inscrit non seulement dans la Convention européenne des droits de l'homme, mais aussi dans de nombreux autres instruments nationaux, internationaux et européens. Il s'agit d'un droit essentiel d'une importance considérable. Ce qui précède indique clairement, une fois de plus, que la République tchèque ne respecte PAS la législation de l'UE et les conventions internationales, contrairement à ce qu'a déclaré le délégué tchèque l'année dernière. Ainsi, après une année entière, je pose à nouveau la question: « Comment la République tchèque peut-elle, dans ce cas précis, garantir de manière convaincante la mise en œuvre des traités européens et internationaux, qui garantissent le principe du procès équitable et l'État de droit? »

Ainsi, après une année entière, je pose à nouveau la question: « Comment la République tchèque peut-elle, dans ce cas précis, garantir de manière convaincante la mise en œuvre des traités européens et internationaux qui garantissent le principe du procès équitable et l'État de droit? »

Massimo Introvigne et Alessandro Amicarelli, Guru Jára: l'affaire des tribunaux tchèques²⁶

Dans les deux premiers articles de cette série, nous avons présenté l'histoire de la Voie du gourou Jára, son interaction avec le mouvement anti-sectes tchèque et ses enseignements sur la sexualité sacrée qui ont conduit à des poursuites pénales. Comme

26 Publié dans *Bitter Winter*, 09/09/2024.

nous l'avons mentionné dans le deuxième article, l'attention de la police s'est concentrée sur le rituel du décrochage, où les femmes adeptes étaient « nettoyées » des résidus psychiques négatifs de leurs expériences sexuelles passées par des rapports rituels avec le gourou. Le mouvement anti-sectes avait mis la police sur la piste de la Voie du Gourou Jára depuis le début des années 2000, mais la situation s'est précipitée après que Gourou Jára et sa principale collaboratrice Barbora Plášková ont annoncé qu'ils quittaient définitivement l'Europe pour s'installer en Asie en 2007. Une enquête préliminaire sur Jára avait été ouverte à la suite de la plainte d'une femme qui avait été décrochée, mais qui, plutôt que de se soumettre au rituel, s'était opposée à la fausse représentation présumée par Jára de ses propres qualifications et initiations tantriques. Bien que Jára et Plášková aient été interrogés avant leur départ, mais qu'aucune accusation n'ait été déposée à la fin de l'enquête préliminaire, la police a placé Jára en 2007 et Plášková en 2009 sur sa liste de personnes recherchées, car on ne savait pas où ils se trouvaient. Ce n'est que plus tard (en 2010) que la police a affirmé que Jára et Plášková s'étaient enfuies à l'étranger pour échapper à leur arrestation. Jára et Plášková ont fait l'objet d'une enquête pour fraude financière et traite des êtres humains, mais ces accusations ont ensuite été abandonnées. Les fonds qui avaient été confisqués ont finalement été restitués à la directrice de Poetrie, Lenka Cumplova, en 2021, après dix ans d'enquêtes qui n'avaient révélé aucun acte répréhensible.

Après que d'anciens membres hostiles ont fourni à la police une liste complète des élèves de la Voie, les agents ont commencé à identifier et à interroger toutes les femmes qui avaient été décrochées, en essayant de trouver des preuves d'abus sexuels. Plus de la moitié des femmes décrochées ont été interrogées, certaines en personne et d'autres par téléphone seulement, par la police, qui a trouvé huit cas de femmes affirmant que le décrochage avait été une expérience désagréable. Les procureurs ont finalement considéré le cas de L.N. comme le plus prometteur. Elle était la fille d'un officier de police supérieur, a raconté son histoire à la police et a résisté avec succès aux nouvelles tentatives de la défense de Jára et Plášková qui demandaient qu'elle témoigne devant le tribunal, invoquant un stress post-traumatique et quittant finalement la République tchèque. En fin de compte, la section de Zlín du tribunal régional de Brno a estimé que sa présence au procès n'était pas nécessaire, car son histoire pouvait être reconstituée sur la base des dossiers de police. Les documents de police affirment qu'avant de participer au rituel, L.N. n'avait pas compris en quoi consistait le décrochage (bien que cela ait été clairement décrit dans les publications et les conférences de la Voie), qu'elle avait tenté d'arrêter le processus et qu'elle avait été forcée de le terminer par Jára et Plášková. Cette dernière, a-t-elle dit, a même continué à la molester après la fin du rituel. Les avocats de Plášková et Jára ont objecté, en présentant des preuves photographiques montrant qu'après le premier décrochage, une L.N. souriante était revenue pour une deuxième séance la semaine suivante, ce qui serait étrange si elle s'était sentie violée. Le 19 octobre 2010, les forces de sécurité d'élite de la police tchèque (SROC), en coopération avec la branche de Zlín du tribunal régional de Brno, ont perquisitionné les locaux du mouvement et les domiciles de ses membres les plus importants en République tchèque. Treize mentors ont été arrêtés. Plus de 200 000 euros ont été saisis. L'implication des médias et le fait que

les descentes aient été menées aux petites heures du matin par des corps de police d'élite, comme s'ils avaient affaire à des terroristes, sont similaires à ce qui s'est passé dans d'autres affaires de « sectes ». Le 28 mai 2012, la section de Zlín du tribunal régional de Brno a émis un mandat d'arrêt international contre Jára et Plášková, pour huit viols qui auraient été commis entre 2004 et 2006. Le 7 octobre 2014, la même antenne de Zlín du tribunal régional de Brno a condamné Jára et Plášková, par contumace, à des peines d'emprisonnement respectives de 10 et 9 ans et demi. En conséquence, sous la pression des autorités tchèques, Plášková et Jára ont été arrêtés aux Philippines, respectivement le 14 avril et le 15 mai 2015. Ils ont demandé l'asile politique, affirmant qu'ils étaient persécutés en République tchèque en raison de leur religion. Leurs premières demandes ont été rejetées en 2015, sur la base d'informations négatives transmises par l'ambassade de République tchèque au ministère de la Justice local, et, en attendant l'appel, ils sont toujours détenus à ce jour dans le centre de détention pour immigrants de Bagong Diwa, près de Manille, dans des conditions que les ONG internationales ont décrites comme insalubres et dangereuses, séparés des enfants qu'ils ont tous deux aux Philippines.

Le 10 juin 2015, la police tchèque a même tenté d'expulser Jára de force des Philippines vers Prague, alors que son dossier de demande d'asile était en cours d'examen. Paradoxalement, cette tentative ratée, qui avait manifestement été planifiée à l'avance, s'est produite quelques jours après que, le 21 mai, la Haute Cour d'Olomouc a annulé la décision de Zlín de 2014 et renvoyé l'affaire devant le tribunal d'instance de Zlín. Après un long retard, le 26 janvier 2018, la section de Zlín du tribunal régional de Brno s'est prononcée sur le cas de huit femmes et a condamné à nouveau Jára et Plášková à une peine d'emprisonnement légèrement réduite de sept ans et demi. Le 10 octobre 2018, en appel, la Haute Cour d'Olomouc a divisé l'affaire en deux branches distinctes. Elle a statué sur le viol présumé d'une femme, L.N., condamnant Jára et Plášková respectivement à des peines de prison de cinq ans et demi et cinq ans. L'affaire des sept autres femmes a été renvoyée à la section de Zlín du tribunal régional de Brno. Le 27 mars 2019, la Cour suprême tchèque a confirmé le verdict d'appel d'Olomouc dans l'affaire L.N. et les peines de prison pour les accusés. Jára et Plášková ont déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle tchèque, affirmant que leur droit à la défense avait été violé, car ils n'avaient pas reçu de notifications appropriées des procès aux Philippines et que leurs avocats n'avaient pas pu interroger L.N. et la confronter à ce qu'ils considéraient comme ses contradictions. Le recours a toutefois été rejeté, tout comme ceux déposés par Plášková et Jára auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (principalement pour des raisons formelles).

Le 31 mars 2020, la section de Zlín du tribunal régional de Brno a reconnu Jára et Plášková coupables de viol ou d'abus sexuel sur six autres femmes (l'affaire de la septième femme a été abandonnée faute de preuves), et le verdict a été confirmé par la Haute Cour d'Olomouc en appel le 21 janvier 2021. Les règles de procédure ont empêché les tribunaux, à ce stade, d'imposer de nouvelles peines de prison aux deux accusés. La décision est donc surtout symbolique, bien qu'elle soit dangereusement teintée de théories pseudo-scientifiques de lavage de cerveau, car elle implique que même si les femmes ont consenti au décrochage, elles l'ont fait parce qu'elles ont été manipulées

psychologiquement par les accusés. La décision a fait l'objet d'un appel des avocats des accusés devant la Cour suprême. Jára et Plášková sont depuis 2015 dans des centres de détention aux Philippines. Les autorités tchèques continuent de demander leur extradition et ont indiqué que s'ils étaient extradés, ils devraient purger en République tchèque leurs peines de prison de cinq ans et demi et cinq ans respectivement, bien que leur détention aux Philippines en tant qu'immigrants illégaux ait déjà dépassé ces délais. La balle est maintenant dans le camp du tribunal philippin qui devrait se prononcer sur l'asile. S'agit-il d'un simple cas d'étrangers condamnés pour viol et abus sexuels qui tentent d'échapper à la justice dans leur pays d'origine? Nous pensons que notre série d'articles soulève au moins un doute à ce sujet. Il est simpliste de qualifier de « viol » ou d'« abus » les rituels sexuels tantriques. Contrairement aux juges tchèques, nous ne pensons pas que les femmes qui ont dénoncé Jára et Plášková aient rendu visite au gourou dans le but de se faire décrocher sans savoir en quoi consistait le décrochage. Le processus est clairement décrit dans la littérature de la Voie et, selon des dizaines de témoins, expliqué dans les enseignements de la Voie transmis oralement.

On peut légitimement être en désaccord avec les rituels sexuels en général, mais on ne voit pas pourquoi ils devraient être moins tolérés dans nos sociétés que d'autres formes de sexualité entre adultes consentants. Il était clairement impossible pour les accusés d'obtenir un procès équitable dans un climat empoisonné par les comptes rendus médiatiques sur le « culte du sexe » et les attaques politiques contre le mouvement. Les juges ont nié que les adultes impliqués étaient réellement consentants, mais il semble très douteux que des violences physiques aient été commises dans le contexte d'un mouvement enseignant des rituels sexuels sacrés. Affirmer que les femmes ont été manipulées pour consentir revient à soutenir que personne ne se livrerait à des rituels sexuels ou à la magie sexuelle sans avoir subi un « lavage de cerveau ». Il s'agit d'une conclusion a priori, que les études scientifiques basées sur des entretiens avec des femmes (et des hommes) adeptes de groupes ésotériques pratiquant la magie sexuelle ont systématiquement réfutée.

***Massimo Introvigne, Guru Jára: La fin d'une saga judiciaire*²⁷**

De nombreux articles ont été publiés dans « Bitter Winter » et dans la revue scientifique « The Journal of CESNUR » sur le chef spirituel tchèque Jaroslav Dobeš, connu de ses adeptes sous le nom de Gourou Jára, stigmatisé par les médias tchèques et internationaux comme un « gourou du sexe ».

En réalité, ses enseignements sur la voie tantrique ne se limitent pas à des pratiques érotiques. Les sujets érotiques sont rarement au centre de ses cours, mais c'est ce qui a conduit à des poursuites judiciaires. Une pratique particulière qu'il préconise, connue sous le nom de « décrochage », libérerait les adeptes féminines qui la recherchent des liens néfastes de leurs relations sexuelles antérieures. Selon Jára, le « décrochage »

²⁷ Publié dans *Bitter Winter*, 08/04/2021.

transforme les conséquences énergétiques de leur histoire sexuelle. En général, leur passé sexuel est « effacé ». Ceci est réalisé par un rituel qui implique des rapports sexuels (sans éjaculation) avec Jára. De nombreux articles que nous avons publiés détaillent les expériences de centaines de femmes qui ont subi le processus de « décrochage ». Beaucoup de ces femmes, dont certaines ont été personnellement interviewées par moi-même et d'autres chercheurs, ont raconté le processus comme un voyage d'autonomisation et de libération. Cependant, une poignée d'entre elles ont déclaré s'être senties maltraitées, ce qui a déclenché une série d'événements que nous avons méticuleusement relatés dans nos publications antérieures. En condensant le récit en un bref aperçu, nous rencontrons deux versions contradictoires. Du point de vue de Gourou Jára et de ses adeptes, les accusations ne sont que les ressentiments de quelques anciens membres, dont les affirmations sont contredites par les témoignages positifs de nombreux adeptes qui partagent une expérience très différente du groupe et de ses pratiques. De l'autre côté, les critiques, les journalistes, les créateurs d'une mini-série télévisée diffamatoire sur le sujet, le procureur et, en fin de compte, la justice tchèque ont déterminé que, pour certaines femmes, les rituels pratiqués par Jára constituaient des abus sexuels. En conséquence, Jára et sa principale associée, Barbora Plášková, ont été condamnés à des peines de prison de cinq ans et demi et cinq ans, respectivement. Le sujet des groupes spirituels qui prônent l'érotisme sacré est invariablement sensible. Je m'abstiendrai de réitérer ici mon scepticisme et celui d'autres personnes quant à l'impartialité du verdict tchèque. Les personnes curieuses de connaître ce sujet sont invitées à consulter nos études précédemment publiées pour plus d'informations.

Cet article traite d'événements plus récents et positifs. Lorsque Jára et Barbora ont été condamnés, ils n'étaient pas présents en République tchèque mais aux Philippines, où ils enseignaient à des adeptes de différentes nations dans l'ashram de leur communauté à Siargao. Suite aux demandes des autorités tchèques, leur arrestation a eu lieu en 2015. Ils ont soutenu que la décision tchèque était influencée par des motifs politiques et ont donc demandé l'asile aux Philippines. En attendant la décision relative à leur demande d'asile, ils ont été placés en détention au centre de détention pour migrants de Bagong Diwa, près de Manille, un établissement critiqué par les ONG internationales pour ses conditions insalubres et dangereuses. Plášková a dû faire face à la difficulté d'être séparée de son fils en bas âge, qui se trouvait également aux Philippines; elle n'a été autorisée à lui rendre visite que deux fois au cours de ses huit années de détention. Le 15 décembre 2015, le ministère philippin de la Justice a rejeté la demande d'asile de Dobeš et Plášková. Les appels ultérieurs auprès du bureau du président ont également été rejetés le 1er août 2017 et le 4 juin 2021, ce qui les a conduits à demander un réexamen à la Cour suprême. En 2023, la situation dans l'établissement de Bagong Diwa s'était aggravée en raison de la présence de délinquants japonais violents qui intimidaient les autres détenus et poursuivaient leurs activités criminelles de l'intérieur. Les autorités philippines, cherchant à répondre à l'attention croissante des médias, ont décidé de rapatrier les détenus non japonais. En conséquence, Guru Jára a été remis aux autorités tchèques et extradé à Prague via Taïwan. L'arrivée de Barbora à Prague a suivi. La police tchèque a salué cette décision comme une réussite importante, bien qu'elle ait été prise en réponse à des

problèmes internes aux Philippines. Jára a été incarcéré à Prague le 9 août 2023. Malgré sa peine de cinq ans et demi en République tchèque, il avait déjà enduré plus de huit ans de détention aux Philippines dans des conditions déplorables, comme l'ont documenté des groupes humanitaires. Ses avocats ont fait valoir que cette durée devait être déduite de sa peine tchèque, ce qui justifiait sa libération, un principe qui devrait également s'appliquer à Barbora, mais auquel s'est opposé le procureur de la République. L'affaire a été portée devant le tribunal régional de Brno, qui a statué le 5 octobre 2023 dans le cas de Jára et le 11 octobre 2023 dans le cas de Barbora. Le tribunal a décidé que le temps passé en détention aux Philippines devait être déduit des peines tchèques, comme l'avaient demandé leurs avocats, et a libéré les accusés. Le 23 octobre 2023, le procureur général a fait appel. Le 14 décembre 2023, la Cour d'appel d'Olomouc a décidé d'annuler les deux résolutions et a renvoyé l'affaire à la branche de Zlín du tribunal régional de Brno pour un nouvel examen. La Cour d'appel d'Olomouc a demandé des éclaircissements sur le point de savoir si Jára et Barbora avaient été détenus aux Philippines simplement pour violation des lois nationales philippines sur l'immigration ou parce que les autorités locales avaient été informées de leurs poursuites pénales en République tchèque. De toute évidence, cela nécessitait une communication avec les autorités philippines.

Le 8 juillet 2024, après six mois de correspondance avec les autorités philippines, la section de Zlín du tribunal régional de Brno a rendu sa décision. Il y était indiqué que, selon les informations reçues des Philippines, la détention de Jára et Barbora « n'était pas due à des actes de violation des lois pénales ou civiles commis dans le pays [les Philippines]; elle était fondée sur la notification de l'ambassade de la République tchèque à Manille selon laquelle ils étaient des fugitifs dans leur pays d'origine. Par courtoisie diplomatique [en l'absence de traité d'extradition formel entre les Philippines et la République tchèque], le bureau de l'immigration [philippin] a accédé à la demande de coopération, les a déclarés indésirables et a procédé à leur localisation et à leur emprisonnement. » Il était donc clair que Jára et Barbora avaient été détenus aux Philippines non pas pour avoir enfreint les lois philippines sur l'immigration, mais en raison des poursuites pénales engagées en République tchèque et des actions de l'ambassade tchèque. La question soulevée par la Cour d'appel d'Olomouc a donc reçu une réponse, et la section de Zlín du tribunal régional de Brno a confirmé que le temps passé en détention aux Philippines devait être déduit de la peine tchèque, avec pour conséquence la libération de Jára et Barbora. Le 18 juillet 2024, le procureur général a de nouveau fait appel devant la Cour d'appel d'Olomouc. Il n'y avait aucun fait nouveau dans l'appel du procureur et les questions qui nécessitaient des éclaircissements aux Philippines avaient été clarifiées. Cependant, comme ils l'avaient fait depuis le début de la saga judiciaire de Jára, les procureurs utilisaient habilement le « tribunal de l'opinion publique », et plusieurs médias continuaient à dépeindre Jára et Barbora, tout comme la tristement célèbre série télévisée, comme de dangereux « chefs de secte ».

Il est clair que certains médias, les anti-sectes et le procureur étaient moins intéressés par la justice que par la destruction de la Voie du Gourou Jára en tant que mouvement spirituel. Comme cela s'est produit avec d'autres groupes enseignant l'érotisme sacré, certains ont perçu la combinaison de l'érotisme et de la spiritualité comme intolérable.

D'un autre côté, il est possible que l'arrivée d'un nouveau président plus libéral en République tchèque en 2023 et les efforts du gouvernement pour aligner pleinement le pays sur les principes démocratiques de l'Union européenne aient ouvert la voie à une solution équitable de l'affaire. Le fait que le 28 août, les juges d'Olomouc, par un verdict final, aient mis fin à l'obstination juridique désagréable du procureur et confirmé la décision de la section de Zlín du tribunal régional de Brno est un pas dans la bonne direction. Il est à espérer que Guru Jára et Barbora Plášková seront désormais libres de reprendre leurs activités d'enseignants spirituels.